

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX  
En date du 19 septembre 2017 à 20 h 30  
Convocation du 12 septembre 2017

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, Mme Brigitte BERANGER, Mme Sophie MARIE, M. Erick VATEL.

Absents excusés : M. Francis PETIT, Mme Sylvie GAUCLERE, M. Alan VUERINGS, M. Jérôme DESFARGES.

Absent(S) : /

M. Albert FONTAINE est nommé secrétaire de séance.

### **ASSAINISSEMENT**

2017-06-30/028

Pour information, lecture d'une Décision Modificative n° 1 attachée à la précédente réunion de conseil Municipal.

Permettre le règlement de l'avis de paiement n° 1 en faveur de Barenton SA.

A savoir :

- Fonctionnement Dépenses : 61521 « Bâtiments Publics » : - 1 000.00 €  
023 « Virement à la section d'Investissement » : + 1 000.00 €
- Investissement Recettes : 021 « Virement de la section d'Exploitation » : + 1 000.00 €
- Investissement Dépenses : 2315 « travaux assainissement » : + 1 000.00 €

#### Admission en non-valeur :

2017-09-19/029

Mme Le Maire propose de délibérer sur une demande d'admission en non-valeur relative au budget Assainissement, concernant les années 2014, 2015 pour un montant de :

- 156.36 €;
- 278.69 €;
- 88.55 €;
- 9.60 €

Après avoir pris connaissance de l'état présenté par le Trésor Public ; après discussion, l'ensemble des membres présents émet un avis favorable.

#### BARENTON SA : avenant n° 2

2017-09-19/030

Mme le Maire présente un devis d'un montant de 3 900.00 €HT. Soit 4 680.00 €TTC, relatif à la réparation de conduite d'eau pluviale ; ce devis fait l'objet d'un avenant n°2 au Marché initialement prévu.

Après discussion, après en avoir délibéré les membres présents émettent un avis favorable.

*Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité en date du 27 septembre 2017.*

Pour information, Mme le Maire signale qu'un constat d'huissier sur 2 branchements effectués sans accord préalable a été réalisé. Dans un premier temps une mise en demeure sous huit jours à réception du courrier, de remise en l'état initial du branchement a été envoyée. En effet, à ce jour, jusqu'à réception des travaux, le réseau appartient à l'Ets Barenton SA et non à la Commune.

Détails et explications exposés relatifs aux habitations concernées, conséquences de ces faits :

Les travaux d'épandage non terminés ;

- Inondation ;
- Les particuliers ne percevront pas les aides allouées.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Mme Claudine GIARD		Mme Sophie MARIE	
M. Albert FONTAINE		M. Erick VATEL	
M. Christian LEMASSON		Mme Sylvie GAUCLERE	Absente excusée
M. Francis PETIT	Absent excusé	M. Alan VUERINGS	
Mme Brigitte BERANGER		M. Jérôme DESFARGES	Absent excusé